

MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS FRANCE DE

LETTRE BIMENSUELLE



octobre 2004

183

L'ACTUALITÉ

87^e Congrès des maires et des présidents de communautés de France



Après les réformes qui ont successivement affecté les pouvoirs, les structures et les compétences des autorités locales, le temps est venu d'offrir aux maires et aux présidents de communautés de réelles garanties sur les moyens, principalement financiers, dont ils pourront disposer pour assumer pleinement leurs responsabilités et sur la liberté qu'ils auront de les mobiliser. Les incertitudes qui pèsent sur le remplacement de la taxe professionnelle, sur la mise en œuvre du principe constitutionnel de péréquation et sur l'évolution des concours de l'Etat, rendent cette démarche particulièrement nécessaire et urgente.

Elle s'impose aussi pour mieux définir et organiser les ressources humaines susceptibles de renforcer la capacité d'expertise et de gestion des élus communaux et intercommunaux et favoriser le développement de l'administration électronique.

C'est dans ce contexte de fortes évolutions et d'interrogations multiples que s'ouvrira et se tiendra le 87^e congrès des maires et des présidents de communautés (*).

Les élus débattront, notamment :

- des échéances financières qui les attendent (réforme de la taxe professionnelle,

concours financiers de l'État, péréquation),

- des incertitudes sur leurs moyens humains (recrutement et formation des agents des communes et des communautés),

- des nouveaux modes de gestion (administration électronique),

- de l'évolution du monde rural (niveau et qualité des services équivalents à ceux des villes),

- des enjeux des politiques sociales (plan de cohésion sociale et engagements des villes en matière de logement et d'emploi, évolution de l'école et implication des communes, prévention de la délinquance et rôle des maires),

- de l'évolution de l'intercommunalité,
- et des grands problèmes touchant à l'environnement (la lutte contre l'effet de serre, les nouveaux enjeux dans le domaine de l'eau et des déchets)...

Renouvellement des instances dirigeantes

L'Assemblée générale procédera à l'élection du Président, du Bureau et du Comité directeur de l'AMF

***En partenariat avec Public Sénat**

CALENDRIER

Lundi 15 novembre 2004 : Réunion annuelle des maires d'Outre-mer à l'Hôtel de ville de Paris

Mardi 16 au jeudi 18 novembre 2004 : Paris-Expo, Porte de Versailles à Paris 15^e

Programme disponible sur amf.asso.fr

Éditorial



« **Quels moyens pour quelle décentralisation ?** »

À la veille de notre prochain congrès, l'AMF continue de se mobiliser pour accompagner les mutations de notre société et répondre aux interrogations des maires sur les évolutions qui affectent les structures et les compétences des autorités locales.

Pour autant, ces changements ne doivent pas peser davantage sur l'efficacité et l'équité de l'action publique locale. Au contraire, les maires attendent des réformes qu'elles introduisent plus de clarification et plus de simplification dans les missions communales et intercommunales.

Dans quelles conditions et avec quels moyens les communes assumeront-elles leurs responsabilités ? Notre 87^e congrès des maires et des présidents des communautés de France fera le point sur cette question plus que jamais d'actualité au regard des incertitudes qui pèsent sur l'évolution des ressources publiques.

Nous débattons également d'autres échéances non moins essentielles qui attendent les communes : l'avenir de la fonction publique territoriale, l'avenir des territoires ruraux, l'intercommunalité, l'action locale en matière sociale et culturelle, la modernisation des modes de gestion, les préoccupations liées à l'environnement, pour n'en citer que quelques-unes.

C'est dans ce contexte que se réunira notre 87^e congrès en novembre prochain. Je compte d'ores et déjà sur votre participation que je sais nombreuse pour donner à cet événement une dimension à la hauteur des attentes des élus et de nos concitoyens.

Daniel Hoeffel

Les partenariats de l'AMF

Salon du patrimoine culturel



La 10^e édition du salon du patrimoine culturel, du 4 au 7 novembre 2004 à Paris, a pour thème le patrimoine rural « Matières et matériaux-pays et paysages ». En soutenant cette manifestation, l'AMF souhaite s'associer à tous les acteurs de la conservation, de la restauration et de la mise en valeur du patrimoine mobilier et immobilier. Autant de notions qui mobilisent les énergies des collectivités territoriales, des entreprises, des artisans et des associations.

www.patrimoineculturel.com

La Défense au SMCL

A ce jour, plus de 20 000 communes ont désigné un correspondant défense au sein de leur conseil municipal. Cette nouvelle fonction répond à la volonté du ministère de favoriser la promotion de l'esprit de défense, en constituant des relais d'information au sein des communes. Ce réseau favorise une sensibilisation de la société aux questions de sécurité et de défense. Le ministère consacrera une place importante sur son stand à cette nouvelle fonction de cor-

respondant défense, autour de 3 thèmes : la protection du territoire, la citoyenneté, le développement économique et social.

Centre collaborateur de l'OMS

Du 24 au 27 octobre, auront lieu à Lille les « deuxièmes rencontres internationales du Centre Collaborateur de l'OMS pour la recherche et la formation en santé mentale ». L'objectif est de modifier les images négatives ou spectaculaires de la santé mentale en France.

Informations : 03.20.62.07.28.

Fête de l'Internet 2005

Créée en 1998 à l'initiative du ministère de la Culture, « la Fête de l'Internet » a pour but de développer l'apprentissage et l'appropriation des usages d'Internet par nos concitoyens. L'AMF est partenaire pour la 8^{ème} édition de cette fête qui se déroulera du 20 au 27 mars 2005 sur le thème : « Tissons les liens ». Les collectivités locales sont invitées à présenter leurs actions, expériences, et projets locaux à cette occasion. Référencements sur le site officiel www.fete-internet.fr. Inscriptions à partir du 31 octobre

2004. Contact : eve.moreau@fete-internet.fr

Forums de la mutualité territoriale



Parrainé par l'AMF, le second forum de la mutualité territoriale se tient le 21 octobre 2004 à Paris. Des spécialistes, élus et syndicalistes européens débattront de l'avenir des services publics à la française au sein du modèle européen. Contact : 01.41.93.49.54.

Fais-nous rêver

Depuis huit ans l'agence pour l'éducation par le sport a permis de repérer des initiatives à dimension sociale ou éducative axées sur la pratique sportive et de soutenir 198 structures locales. En 2004, 98 initiatives ont été primées sur le plan régional et 6 sur le plan national. Ces projets ont été récompensés lors du meeting d'athlétisme Gaz de France Paris Saint-Denis. Le prix « collectivité locale » a été remis par l'AMF à la communauté de d'agglomération du Pays de Flers dans l'Orne. Contact : [Nathalie.Rossel, 01 44 54 94 94](mailto:Nathalie.Rossel@144549494.fr).

Fêtes foraines

Le groupe de travail Fêtes foraines a regretté que les textes sur les matériels forains ne soient toujours pas publiés. Or, les commissions de sécurité ne peuvent plus juger de la sécurité de ces matériels, ce qui oblige à faire appel à des organismes de contrôle privés coûteux. Les villes qui ont un maire parlementaire sont invitées à poser une question au gouvernement. La demande du Syndicat national des forains, en vue de revoir les rapports AMF/Forains, a été reçue positivement. Enfin, a été abordée la question des contributions demandées par la police nationale alors que selon une circulaire de 1997 leur intervention doit être gratuite.

Rubans du développement durable

Dexia Crédit local, le Comité 21, l'AMF et l'AMGVF organisent le 19 octobre à l'Assemblée nationale un débat consacré au développement durable. Des distinctions seront remises aux collectivités lauréates. (1) Leurs projets seront présentés dans le Mémento pratique du développement durable 2005. L'objectif des rubans est d'encourager les démarches pionnières des collectivités locales et le partage des expériences. Contact : rubansdudeveloppementdurable@clf-dexia.fr

(1) Les villes de Saint-Quentin, de Châlon-sur-Saône, de Dunkerque, de Fleury, de Saint-Jean-de-Monts, de Saint-Denis, les Conseils Généraux du Bas-Rhin et de Gironde, le Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais, Lille Métropole Communauté Urbaine, Mulhouse Sud Alsace.

Sur l'agenda du président

- **1er SEPTEMBRE** : Bureau exécutif de l'AMF
- **10 SEPTEMBRE** : Journée des maires du Bas-Rhin
- **14 SEPTEMBRE** : Participation à la réunion des directeurs des associations départementales de maires
- **29 SEPTEMBRE** : Entretien avec Gilles de Robien, ministre de l'Équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer au sujet de la continuité des services publics en période de grève ; avec Dominique Schmitt, directeur général des collectivités locales
- **30 SEPTEMBRE** : Rencontre avec Jean-François Copé, ministre délégué à l'Intérieur sur la réforme des dotations financières de l'Etat ; Entretien avec Brigitte Burdin, présidente de l'Association nationale des directeurs des associations des maires (ANDAM) et des membres du conseil d'administration ; avec Aymar de Germay, maire de la commune de Marmagne (Cher)
- **5 OCTOBRE** : Conférence de presse de présentation du 87^e Congrès des maires et du salon des maires, en présence de Jacques Guy, président du Groupe Moniteur
- **6 OCTOBRE** : Bureau exécutif de l'AMF
- **7 OCTOBRE** : Bureau de l'AMF ; Comité directeur de l'AMF
- **9 OCTOBRE** : Participation à l'assemblée générale des maires de Meurthe et Moselle.

Carnet

Commission consultative des polices municipales : Jacques-Alain Benisti, député-maire de Villiers-sur-Marne (94)

Brèves

Jean Paul Bailly, président de La Poste, devant les maires

Le Comité directeur de l'AMF du 7 octobre a été l'occasion d'un échange nourri entre les maires et le président de La Poste sur les modalités de réorganisation du réseau postal et la teneur des futures "conventions territoriales de développement".

"La proximité est une valeur d'avenir" a souligné le président Bailly, tout en indiquant que si l'immobilisme ne peut être envisagé, le passage en force ne sera jamais une solution dans le travail d'adaptation qui s'engage au niveau local et que La Poste accompagnera financièrement.

Quelle que soit la pertinence des périmètres, par exemple intercommunaux, retenus dans les futures négociations locales, l'AMF a rappelé que le premier interlocuteur de La Poste doit être le maire, et ce en zone rurale comme en zone urbaine.

Dès lors, le dialogue avec les représentants de La Poste doit être créé ou amélioré et les commissions départementales de présence postale territoriale devenir un lieu de discussions et de propositions concertées où les maires peuvent vraiment se faire entendre et défendre leurs projets de développement.

Enfin, si l'AMF est sensible à la volonté de dialogue exprimée par le président Bailly malgré le contexte difficile de compétitivité européenne et mondiale auquel est confrontée l'entreprise, elle souhaite que la concertation qui va avoir lieu avec les maires ait un effet d'entraînement sur le comportement des autres services publics.

Plan Cohésion sociale

Annoncé cet été, le plan de cohésion sociale devrait être adopté par le Parlement dès novembre et s'appliquer sans délai notamment dans son volet emploi. Les communes et leurs



groupements en seront des acteurs essentiels

Comme les autres employeurs du secteur non marchand, les communes et les EPCI seront invités à participer au recrutement des chômeurs de longue durée en contrats d'accompagnement dans l'emploi, forme modernisée des actuels CES et CEC, et, en contrats d'avenir (1 000 000 prévus en 5 ans), des attributaires du RMI et de l'ASS. Ces contrats à temps partiel bénéficieront d'une aide de l'État, seront exonérés de charges sociales et devront être accompagnés d'actions de formation et d'in-

sertion dont le financement n'est pas encore précisé. De plus, les communes de résidence des bénéficiaires de contrats avenir seront, quelque soit l'employeur, signataires des conventions mettant en œuvre ces contrats et fixant notamment les conditions d'accompagnement dans l'emploi et les actions de formation. En matière de logements sociaux, le gouvernement attend également des communes et de leurs EPCI, notamment dans le cadre du renforcement de leur rôle par la loi libertés et responsabilités locales, qu'ils s'engagent sans tarder dans la réalisation des 500 000 logements sociaux annoncés pour les 5 ans à venir. L'État a d'ailleurs dégagé, dès 2005, de nouveaux financements qui devront néanmoins être largement complétés par ceux des collectivités locales.

Enfin, le plan prévoit la mise en place de 750 équipes de réussite éducative en particulier dans les zones d'éducation prioritaire et un renforcement du rôle précurseur de la DSU.

Réforme de la taxe professionnelle

Après la présentation, le 7 juillet dernier, du rapport d'étape établi par la commission de réforme de la taxe professionnelle, des premières simulations ont été effectuées par la direction générale des impôts. Trois familles de scénarios ont été étudiées :

- la première porte sur le maintien et l'aménagement de la taxation des biens de production,
- la deuxième propose le remplacement de la TP par un impôt ne frappant pas l'investissement, en utilisant un solde intermédiaire de gestion,
- la troisième utilise une assiette mixte, composée de la valeur lo-

cative foncière et d'un solde intermédiaire de gestion (valeur ajoutée, excédent brut d'exploitation ou résultat fiscal).

La commission a souhaité un approfondissement des scénarios issus de cette troisième famille.

Les conséquences pour les communes et les EPCI, ainsi que pour l'État, devront également faire l'objet d'une étude plus détaillée, notamment celles résultant des inévitables transferts entre l'industrie et les autres secteurs d'activités.

La remise du rapport définitif est prévue avant la fin de l'année 2004.

AMF-RÉSEAU

Prochaines assemblées générales des associations départementales de maires

- 15 octobre : Nièvre ■ 16 octobre : Saône-et-Loire – Ardèche – Mayenne – Sarthe – Pyrénées-orientales – Isère – Puy-de-Dôme
- 23 octobre : Loire – Tam – Creuse – Morbihan ■ 25 octobre : Calvados ■ 30 octobre : Côte d'Armor – Var ■ 5 novembre : Rhône
- 6 novembre : Seine-Maritime ■ 13 novembre : Ain ■ 27 novembre : Haute-Saône
- 10 décembre : Côte-d'O ■ 11 décembre : Gironde ■ 17 décembre : Bas-Rhin

Noms de domaine

Suites aux démarches entreprises par l'AMF, l'AFNIC (Association française pour le nommage internet en coopération) a modifié cet été les règles d'enregistrement des noms de domaine des collectivités territoriales sous .fr et .re (île de La Réunion).

Désormais seules les communes peuvent être titulaires des noms de domaine « mairie-nomdelacommune.fr » et « ville-nomde la commune.fr ».

S'agissant de l'enregistrement direct sous .fr, les communes, les EPCI et plus largement les entités locales (pays...) seront protégés à partir d'une liste officielle prochainement fournie par les pouvoirs publics.

Par ailleurs, une proposition de loi tendant à protéger le nom des collectivités territoriales a été adoptée par le Sénat et devrait être prochainement débattue à l'Assemblée nationale.

Toutefois, dans l'attente de la mise en oeuvre de la résolution de l'AFNIC et de l'adoption d'une loi plus protectrice pour les communes, les maires sont toujours invités à enregistrer le nom de leur collectivité en .fr s'ils ne l'ont pas déjà fait. En effet, les règles adoptées le 11 mai 2004 pour l'ouverture du .fr sont toujours applicables et toute personne « identifiable » peut encore utiliser le nom géographique d'une collectivité territoriale sous la forme « nomdelacommune.fr ».

Partenariat public-privé : contribution de l'AMF

La Commission européenne a organisé, au premier semestre 2004, une consultation publique sur son « Livre vert » relatif aux partenariats publics-privés et au droit communautaire des marchés publics et des concessions. En effet, compte-tenu de la diversité des pratiques et des règles nationales au sein de l'Union européenne, qu'il s'agisse des modalités de passation des concessions ou des conditions de création d'entreprises publiques locales à capitaux mixtes (en France les sociétés d'économie mixte), la Commission européenne s'interroge sur l'opportunité d'instaurer une réglementation communautaire dans ces deux domaines.

Comme d'autres acteurs publics et privés français (Gouvernement, Groupement des Autorités Responsables de Transports, Institut de la Gestion Délégée, Fédération Nationale des Sociétés d'Economie Mixte, Association des Maires des Grandes Villes de France), l'AMF a entendu apporter sa contribution à ce débat européen. (1)

L'AMF a tout d'abord estimé qu'une directive communautaire sur l'attribution des concessions n'était pas souhaitable et sans réelle valeur ajoutée en raison du cadre juridique existant fixé par les Traités, la jurisprudence

européenne et la communication interprétative de la Commission sur ce sujet.

En tout état de cause, l'AMF a marqué son opposition à un texte qui soumettrait les concessions aux mêmes règles de passation que les marchés publics.

S'agissant des modalités de création d'une SEM, l'AMF s'oppose à une réglementation qui imposerait deux niveaux successifs de mise en concurrence : l'un pour le choix des actionnaires, l'autre pour l'attribution des missions ainsi que le suggère la Commission.

Enfin, sans que le livre vert évoque ce sujet et en raison des interrogations de la Commission européenne, l'AMF a souhaité insister dans sa contribution sur le fait que les relations conventionnelles entre une Communauté et ses communes membres ne relèvent pas du droit communautaire des marchés publics et a pour objet de favoriser une meilleure organisation administrative. Il est à noter que le Gouvernement fédéral allemand se prononce dans le même sens.

(1) Les contributions seront disponibles sur le site « Marché Intérieur » de la Commission européenne. http://europa.eu.int/comm/internal_market/consultations/index_fr.htm.

La contribution de l'AMF est disponible sur son site dans la rubrique « Europe, International ».

Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

Michel Bourgain, maire de l'Île Saint-Denis (93) a participé à une rencontre organisée par l'AMF, dans ses locaux de Bruxelles, sur les DEEE. Cette journée a permis de rencontrer des responsables de la Commission européenne et des conseillers en matière d'environnement de la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne, ainsi que des représentants des collectivités territoriales allemandes et belges. Le débat a tourné autour du processus de transposition de la directive DEEE qui est à des stades différents d'élaboration selon les pays. Si la Grèce a déjà transposé le texte, l'Allemagne, la Belgique, l'Autriche et la France en sont encore au stade des projets de loi ou de décrets, plus ou moins bien avancés. Les renseignements sur les autres pays sont plus difficiles à obtenir. Le représentant de l'AMF a proposé la rédaction d'une position commune des collectivités européennes sur

la filière DEEE à mettre en place. Les grands principes (indemnisation complète des collectivités locales notamment) en ont été discutés avec les représentants Allemands et Belges. Leurs positions rejoignent celles de l'AMF.

Coopération décentralisée

Le Forum européen des collectivités territoriales se déroulera le 25 novembre à Paris et le 26 novembre en province. Cette manifestation*, dont le Comité de pilotage est présidé par Antoine Rufenacht, maire du Havre, président de la Commission Europe de l'AMF, souhaite favoriser la promotion de la coopération décentralisée et la solidarité entre les territoires avec les collectivités territoriales des dix nouveaux États membres.

Pour plus d'information : europa.international@amf.asso.fr

* (co-organisée notamment par l'AMF, l'ADF, l'ARF, l'AFCCRE, Cités unies de France,...)

Rencontre au Comité des régions

La première rencontre des coordinateurs des affaires internationales et européennes des collectivités territoriales en Europe s'est déroulée les 14 et 15 octobre sur le thème « Coordinateur international en Europe : de la similitude des problèmes à la diversité des solutions ». Cette initiative du bureau de l'AMF à Bruxelles et de plusieurs autres associations d'élus locaux européens (suédois, finlandais, italiens, allemands et danois) est placée sous le parrainage du Comité des Régions, avec le soutien de l'ARRICOD, Association française regroupant les responsables des relations internationales. Les cadres en charge des questions européennes sont très souvent confrontés aux mêmes problèmes et interrogations, mais ils apportent des solutions divergentes, adaptées à leur contexte administratif. C'est pourquoi, les participants ont débattu de leurs différents rôles en tant que responsables des affaires internationales et/ou européennes ainsi que de leurs relations avec les élus et les autres acteurs nationaux et locaux.

Intégration européenne au quotidien

L'impact européen sur la gestion locale et régionale est indéniable. En effet les différents acteurs locaux sont amenés à s'adapter à ce contexte, et les associations d'élus locaux ont un rôle particulier à jouer. Les tables rondes ont permis de voir comment il est possible de mieux intégrer le volet européen dans la gestion locale. La participation du Comité des Régions et d'un Commissaire européen, a permis de donner la vision des institutions européennes sur le rôle des responsables européens des Collectivités territoriales et sur les liens à mettre en place.

Information : europa.international@amf.asso.fr

VEILLE ÉCONOMIQUE

Les communautés s'engagent

L'AMF et ETD ont lancé, au début de l'été, la première enquête nationale sur les systèmes de veille économique des communautés.

A partir des réponses de plus de 100 EPCI - levant la TPU et comprenant une ville-centre de plus de 15 000 habitants -, un état des lieux de ce nouvel outil peut être dressé.

De la prise de conscience à la mise en place

La très grande majorité des communautés considère que la veille économique constitue une activité « importante » pour leur territoire. Plus des 2/3 sont organisés pour assurer une activité régulière et structurée d'observation. Ce chiffre augmente toutefois sensiblement en fonction de la taille des communautés (90 % des CU et 83 % des CA de plus de 100 000 hab.). Elle est assurée soit en interne, soit par un organisme extérieur (agence de développement, d'urbanisme, observatoire local). L'objectif le plus affirmé est l'observation du tissu économique local. Les champs observés portent généralement sur les secteurs de spécialisation présents sur le territoire, la démographie des entreprises, le suivi des zones d'activités. Peu de communautés disposent de moyens leur permettant d'étendre leur activité de veille au contexte économique large (évolutions des indicateurs macro-économiques, des territoires concurrents France/étranger, de la conjoncture internationale).

Les moyens humains mobilisés, s'ils sont inégaux, apparaissent toutefois significatifs (1.5 personnes

- équivalent temps plein - en moyenne). Leur formation est souvent généraliste, mais on note parfois la présence d'économistes, de statisticiens ou d'experts. Les outils techniques utilisés sont plutôt traditionnels et peu adaptés aux contraintes méthodologiques et opérationnelles. Seule une minorité de structures a recours à des outils spécifiques (agrégateurs automatisés d'information, logiciels spécialisés, extranets). De même, les sites et portails Internet - indispensables pour la mise en réseau et la diffusion d'informations - sont mentionnés par moins de 10 % des communautés.

La dimension partenariale au cœur des pratiques de veille

Les communautés ne conçoivent pas la mise en place de systèmes de veille sans une mutualisation des informations. 80 % mène une action partenariale allant d'échanges réguliers à des formes plus abouties telle la création d'une structure commune. Ces partenariats concernent les chambres consulaires locales (70 %), les départements (55), les régions (47 %) et les services de l'Etat (42 %). En revanche, la place des entreprises locales apparaît en retrait, alors même qu'il s'agit d'un élément important de la réussite de la veille stratégique.

(1) Dispositif organisé et permanent de collecte, traitement, diffusion et exploitation des informations permettant de réagir face aux évolutions économiques.

TEDECO - séminaire AMF/ETD 2004-2005 sur le développement économique

Dans prolongement de l'enquête réalisée sur les systèmes de veille économique, l'AMF et ETD organisent un séminaire en 4 sessions sur le thème « Territoires et Développement économique ».

A destination des élus et des techniciens en charge de l'économie dans les agglomérations, ce séminaire s'articule autour des thèmes suivants :

- Quelles sources d'information, quels indicateurs et quels modes de traitement pour mettre en place un observatoire économique fiable et réactif ?
- Quelle organisation et quel partenariat à l'échelle locale pour une veille économique sur le territoire ?
- Quelle complémentarité entre l'agglomération, la région et le département pour une veille économique stratégique ?
- La relation entreprises - collectivités locales : la clé d'une veille économique au service des territoires ?

L'objectif est de confronter les pratiques sur les enjeux et les outils de veille économique, mais aussi de mettre en réseau les acteurs et de capitaliser les méthodes par la production d'un document méthodologique.

Pour rendre ces journées concrètes et vivantes, une fois par trimestre, une ville ou une communauté recevra les auditeurs afin d'échanger sur son expérience et de rencontrer ses partenaires locaux.

Renseignements et inscription (gratuite) :

AMF. Mission Intercommunalité.

Tél : 01.44.18.51.90

Fax : 01.44.18.13.52

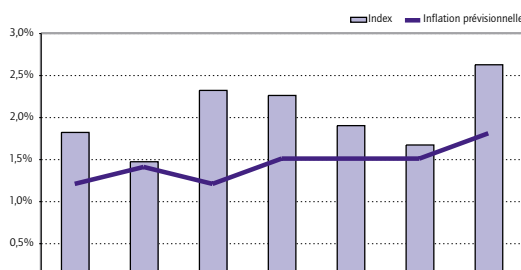
ETD. Farida Mehdioui.

Tél : 01.43.92.67.64

Fax : 01.45.79.48.03

RECONDUCTION DU CONTRAT DE CROISSANCE

Index du Contrat de croissance et de solidarité



Alors que 2005 marque la seconde étape de la réforme des dotations de l'Etat aux collectivités locales, le principe du "Contrat de croissance et de solidarité" n'a pas été remis en cause. L'évolution de l'enveloppe rassemblant les principales dotations reste indexée à la fois :

- sur l'indice prévisionnel des prix hors tabac pour 2005 (+ 1,8 %);
- et sur une fraction (33%) du taux d'évolution du PIB en 2004 (+ 2,5 %).

L'indexation de référence retenue pour le calcul de l'évolution de l'enveloppe normée en 2005 est de + 2,625 %, après + 1,67 % en 2004.

DEXIA
Crédit Local
Partenaire de l'Association des Maires de France

ÉLECTIONS

CALENDRIER DES OPÉRATIONS DE VOTE



1^{er} TOUR DE SCRUTIN

Mercredi 17 novembre 2004 de 8h00 à 14h30 :

- vote sur le rapport d'activité
- élection des membres du comité directeur de l'AMF (scrutin de liste)
- élection des membres du bureau de l'AMF (scrutin de liste)
- élection du président de l'AMF

2^e TOUR DE SCRUTIN (éventuellement)

Mercredi 17 novembre 2004 de 16h30 à 19h00

et jeudi 18 novembre 2004 de 8h00 à 12h00 :

- élection du président de l'AMF

L'attention des votants est appelée sur la possibilité qui leur est offerte de voter pour le second tour de l'élection du président dès le mercredi de 16h30 à 19h00.

Il est rappelé que tout congressiste, qui ne pourrait pas participer à ce 2^e tour de scrutin, a la faculté de donner pouvoir, sur place, par écrit sur sa carte de vote, à un seul autre congressiste, aux deux conditions suivantes :

- que ce dernier ne détienne pas déjà 50 pouvoirs,
- que le congressiste, qui donne son pouvoir, n'ait sur sa carte de vote que son seul vote.

nb : Une commission des opérations de vote, présidée par Jean-Claude Frécon, vice-président de l'AMF, sénateur-maire de Pouilly-lès-Feurs, sera constituée dès l'ouverture du congrès

Municipost

Un nouveau tarif pour les envois en nombre

Afin de tenir compte du mécontentement des maires, relayé par l'AMF auprès de La Poste, à propos des nouveaux tarifs proposés pour la distribution des bulletins ou journaux municipaux, celle-ci a mis en place une nouvelle offre dénommée « Municipost ». Désormais les communes de moins de 2 000 habitants bénéficieront d'un tarif forfaitaire de 30 euros au lieu des 50 euros initialement demandés.

Effet de serre

Que peuvent faire les communes

Un atelier ouvert aux congressistes, le 17 novembre de 9h30 à 12h30, mais aussi sur invitation aux maires et

à leurs adjoints en charge de l'environnement.

Il abordera les questions d'économies d'énergie, à travers notamment la gestion du patrimoine communal bâti, les énergies renouvelables, l'importance de la sensibilisation et de la communication auprès des habitants et du personnel communal. *Invitations à retirer auprès de l'AMF. Contact : Michèle Royer au 01.44.18.14.04 ou mroyer@amf.asso.fr*

MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DE FRANCE

Lettre bimensuelle, n° 183, 41, quai d'Orsay 75343 Paris cedex 07, Tél. : 01 44 18 14 14 - Fax : 01 44 18 14 15. **Directeur de la publication** : François Léonelli - **Éditeur** : Carine Collard - **Rédacteur en chef** : Marie-Hélène Galin - **Secrétaire de rédaction** : Patricia Paoli - **Maquette-mise en page** : Stéphane Camara - **Impression** : EGR - 86, rue du Colonel Fabien 94230 Cachan - **Abonnements** : Sophie Lasseron. Tél. 01 44 18 13 64 - 22 numéros - Numéro 183. N° de commission paritaire : 0306G84411.

Crédit photographique : © Pascal Lebrun ; p. 2

Agenda

19 octobre 2004

Groupe de travail Fonction publique territoriale

20 octobre 2004

Groupe de travail Urbanisme

21 octobre 2004

Colloque franco-allemand

15 novembre 2004

Journée des élus d'outre-mer

16-18 novembre 2004

87e Congrès des maires et présidents de communautés de France

1er décembre 2004

Groupe de travail Fêtes foraines

9 décembre 2004

Bureau



Au sommaire du n° 184 de novembre 2004

Actualité : Restructuration du réseau postal et concertation : Jean-Paul Bailly s'explique devant les maires

Politique de l'eau : quelques points saillants de l'avant-projet de loi, dont la création de l'Office national de l'eau
Les maisons de l'emploi : l'expérience des communes parle déjà

Interview : Dominique de Villepin, ministre de l'Intérieur

Intercommunalité. Décentralisation : les communautés prennent le temps de la réflexion

Dossier : Du mobile à la mobilité : l'apport des TIC au fonctionnement des services publics

Pratique : Comment utiliser le 1 % culturel

MAIRE info

www.amf.asso.fr

de l'information en ligne du lundi au vendredi, toute l'actualité communale et intercommunale.

Abonnement gratuit

Déjà 10 000 abonnés